



Le Conquet

Plaisanciers du port : de la houle et du bar au menu



L'assemblée générale des plaisanciers, présidée par Alain Brenterc'h (au centre) et assisté de Paul Vinay, FMPP (à gauche) et Jean-Claude Le Hir, délégué membre de la commission portuaire.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

L'Association des plaisanciers du port a tenu son assemblée générale, samedi, salle des Renards. Le président, Alain Brenterc'h, a évoqué les difficultés liées à la sécurisation du port lors des tempêtes, avec l'entrée de houle qui sévit sur les mouillages.

Jean-Claude Le Hir, membre du conseil portuaire, a rendu compte des démarches entreprises dans ce sens. Fabienne Floch, adhérente de l'association, mais aussi du Bureau des pêcheurs professionnels, a contredit celui-ci qui avait évoqué une initiative communiquée aux pêcheurs. « Nous n'avons absolument pas été avertis par l'association, on en a été

choqué », a-t-elle précisé en rappelant les désagréments subis lors des tempêtes par les pêcheurs. Mais, après de multiples contacts, notamment auprès des instances de la Pêche, « **on espère avoir été entendu, une réponse est attendue en août du président de région** ».

Pour le reste, Paul Vinay, vice-président de la Fédération nationale de la Plaisance et des pêches en mer, a exposé les points de réglementation de la pêche de loisir, notamment les « règles du jeu 2020 », celles du bar, s'amusant parfois « **d'une réglementation un peu ahurissante** ».